

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : <b>DROIT PUBLIC APPROFONDI</b></p> <p><b>MASTER</b> <b>1<sup>ère</sup> Année</b> <b>Semestres 1 et 2</b></p> <p><i>Responsable Pédagogique : Anne RAINAUD</i></p>	<p><b>Année Universitaire 2018-2019</b></p>
--	---	---

## 1- Organisation des enseignements

**Article 1 :** Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre. Le choix des matières de Travaux Dirigés (TD) est opéré pour les deux semestres au moment de l'inscription pédagogique.

**Article 1.1 :** Les étudiants peuvent demander, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **Dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

### Article 2 :

#### Semestre 1

**UE 1 :** les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Droit constitutionnel approfondi 1* en TD + *Droit des collectivités territoriales* en CM.

**UE 2 :** les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Droit public économique* en CM + *Droit des services publics 1* composé d'un CM+TD.

**UE 3 :** les étudiants doivent suivre l'enseignement *Contentieux administratif* composé d'un CM+TD.

**UE 4 :** les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais.

**UE 5 :** les étudiants doivent suivre un enseignement optionnel en CM à choisir parmi :

- *Contentieux de l'Union européenne*
- *Fiscalité européenne*
- *Politique comparée.*

#### Semestre 2

**UE 6 :** les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Droit constitutionnel approfondi 2* en TD + *Droit administratif de la sécurité intérieure* en CM.

**UE 7 :** les étudiants doivent suivre l'enseignement *Droit des services publics 2* composé d'un CM+TD.

**UE 8 :** les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Droit de l'urbanisme* composé d'un CM + *Droit administratif de l'environnement* en TD.

**UE 9 :** les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais. Ils doivent effectuer un **stage**, d'une durée de 2 mois minimum, encadré par un tuteur d'entreprise et un tuteur enseignant. Il donne lieu à un rapport de stage sans soutenance. A défaut de stage, l'étudiant rédigera un mémoire sans soutenance.

**UE 10 :** les étudiants doivent suivre un enseignement optionnel en CM à choisir parmi :

- *Droit international et européen des Droits de l'Homme*
- *Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie*
- *Taxes foncières et contribution économique territoriale.*

## 2- Contrôle des connaissances

**Article 3 :** La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

**Article 4 :** Dans chaque unité d'enseignement, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

**Article 5 :** Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

**Article 6 :** Un semestre de la Spécialité Droit Public Approfondi est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements. Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignement se compensent au sein du semestre.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.

L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M1, ou par compensation entre les semestres 1 et 2 du M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus). **L'admission dans ce M1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au M2.**

#### **Article 7 : Notation des épreuves d'examen**

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. Les étudiants dispensés d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales doubler. La note de contrôle terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

#### **Article 8 : Nature et durée des épreuves**

##### **Semestre 1**

**UE 1 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 oral. Une note de contrôle continu sera attribuée au *Droit constitutionnel approfondi 1*.

**UE 2 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures et 1 oral.

**UE 3 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

**UE 4 :** Une note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais.

**UE 5 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite ou 1 oral, en fonction de la matière choisie et de ses modalités d'évaluation (cf. tableau).

##### **Semestre 2**

**UE 6 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 oral. Une note de contrôle continu sera attribuée au *Droit constitutionnel approfondi 2*.

**UE 7 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

**UE 8 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures. Une note de contrôle continu sera attribuée au *Droit administratif de l'environnement*.

**UE 9 :** Une note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais.

**UE 10 :** Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 oral.

#### **Article 9 : Contrôle continu**

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.)

**Article 10 : Bonus facultatifs.** Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ  
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES.**

#### **Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :**

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 1 (B. 112 bis) – Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1  
Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25 – Courriel : droit.scolarité.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
<b>SEMESTRE 1</b>						
<b>UE 1 : FONDAMENTAUX DU DROIT PUBLIC INTERNE 1</b>	<b>1 ORAL</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>2 enseignements obligatoires dont 1 TD :</b>						
- Droit constitutionnel approfondi 1			/20	1		
- Droit des collectivités territoriales	oral	/20		1		
<b>UE 2 : ACTION ADMINISTRATIVE 1</b>	<b>1 ORAL + 1 ÉCRIT</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>2 enseignements obligatoires dont un avec TD :</b>						
- Droit public économique	oral	/20		1		
- Droit des services publics 1	écrit de 3h	/20		1		
- TD Droit des services publics 1			/20	0,5		
<b>UE 3 : DROIT DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF</b>	<b>1 ÉCRIT</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>1 enseignement obligatoire avec TD :</b>						
- Contentieux administratif	écrit de 3h	/20		1		
- TD Contentieux administratif			/20	0,5		
<b>UE 4 : ANGLAIS (PPR)</b>			<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>1 élément obligatoire :</b>						
- Langue anglaise			/20	1		
<b>UE 5 : MATIÈRE UNIQUE À OPTION</b>	<b>1 ÉCRIT ou 1 ORAL</b>				<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>1 enseignement optionnel au choix parmi :</b>						
- Contentieux de l'Union Européenne	écrit de 2h					
- Fiscalité européenne	oral	/20		1		
- Politique comparée	oral					
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>					<b>/20</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 2</b>						
<b>UE 6 : FONDAMENTAUX DU DROIT PUBLIC INTERNE 2</b>	<b>1 ORAL</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>2 enseignements obligatoires dont 1 TD :</b>						
- Droit constitutionnel approfondi 2			/20	1		
- Droit administratif de la sécurité intérieure	oral	/20		1		
<b>UE 7 : ACTION ADMINISTRATIVE 2</b>	<b>1 ÉCRIT</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>1 enseignement obligatoire avec TD :</b>						
- Droit des services publics 2	écrit de 3h	/20		1		
- TD Droit des services publics 2			/20	0,5		
<b>UE 8 : URBANISME ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>1 ÉCRIT</b>		<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>6</b>
<b>2 enseignements obligatoires dont un avec TD :</b>						
- Droit de l'urbanisme	écrit de 3h	/20		1		
- TD Droit de l'urbanisme			/20	0,5		
- Droit administratif de l'environnement			/20	1		
<b>UE 9 : PPR</b>			<b>2 évaluations min</b>		<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>9</b>
<b>2 éléments obligatoires :</b>						
- Langue anglaise			/20	1		
- Mémoire ou stage	Mémoire ou rapport		/20	1		
<b>UE 10 : MATIÈRE UNIQUE À OPTION</b>	<b>1 ORAL</b>				<b>/20 (Coef. 1)</b>	<b>3</b>
<b>1 enseignement optionnel au choix parmi :</b>						
- Droit international et européen des Droits de l'Homme	oral					
- Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie	oral	/20		1		
- Taxes foncières et contribution économique territoriale	oral					
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>					<b>/20</b>	<b>30</b>